

24074251002

HARMONIE DE LACHINE
2901, BOUL. SAINT-JOSEPH
LACHINE (QUEBEC) H8S 4B7

Numéro d'entreprise
du Québec (NEQ) : 1160626769
Numéro d'identification : 1208815713
Dossier : IC0001
Date de l'avis : 16 juillet 2024
Numéro de l'avis : 1108
Date de clôture de
l'exercice : 31 octobre 2023

| | |
|--|-------|
| Impôt et contributions à payer : | 0,00 |
| Droits d'immatriculation au registre des entreprises : | 38,00 |
| Intérêts exigibles : | 1,77 |
| Pénalités : | 2,28 |
| Total de la cotisation : | 42,05 |

Présidente-directrice générale de Revenu Québec

Relevé de compte pour cet avis de cotisation

| | |
|--|-------|
| Total de la cotisation : | 42,05 |
| Versements effectués par la société et appliqués à son solde : | 39,00 |
| Somme due : | 3,05 |

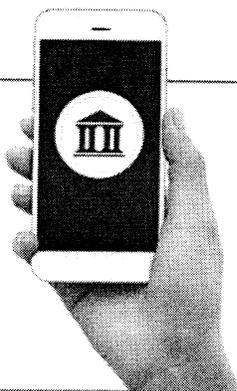
Vous êtes tenu de payer la somme due qui figure sur cet avis de cotisation. Vous devrez payer des intérêts additionnels si votre paiement est effectué après le 5 août 2024. Dans un tel cas, les intérêts seront calculés à compter de la date de cet avis de cotisation. Si nous vous devons d'autres sommes nous pouvons les utiliser pour payer, en partie ou en totalité, votre somme due.

Détail des changements

| Titre de la ligne de la déclaration de revenus | Ligne | Montant déclaré | Montant établi |
|--|-------|-----------------|----------------|
| Sommaire de l'impôt et des taxes | | | |
| Versements et crédits | | | |
| Droits d'immatriculation | 441b | 39,00 | 38,00 |

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI-DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT !**

PK012 08815 71000 10355



Besoin de plus de temps pour faire votre paiement?

Si vous ne pouvez pas payer les sommes dues avant la date d'échéance, vous pourriez nous proposer une entente de paiement.

Pour plus d'information,
consultez revenuquebec.ca/ententedepaiement

| | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|
| Numéro d'identification 1208815713 | Dossier IC0001 | Date de l'avis 16 juillet 2024 | Numéro de l'avis 1108 | Date de clôture de l'exercice 31 octobre 2023 |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|

Solde à payer ou remboursement

441

0,00

- 1,00

Explication des changements

Cet avis de cotisation a été établi selon les renseignements inscrits dans la déclaration de revenus de la société, les informations obtenues lors de la vérification de son dossier et les renseignements dont nous disposons, s'il y a lieu. Il pourrait faire l'objet d'une révision.

Nous avons calculé une pénalité puisque nous n'avons pas reçu la déclaration de revenus dans le délai de production prévu. Cette pénalité est de 5 % du solde de l'impôt, des taxes et des droits d'immatriculation impayés et a été calculée à partir de la date où la déclaration devait être transmise. De plus, une pénalité additionnelle de 1 % s'appliquera pour chaque mois entier de retard, pour une période maximale de 12 mois.

Nous avons calculé les intérêts sur le solde impayé de la présente cotisation et sur les acomptes provisionnels effectués en retard, le cas échéant.

Le calcul du remboursement demandé ou du solde à payer est inexact.

Le détail du calcul des intérêts sur le solde se trouve dans le site de Revenu Québec. Pour le consulter, la société doit être inscrite à Mon dossier pour les entreprises.

Pour tout renseignement, composez le 514 873-4692 ou, sans frais, le 1 800 567-4692.

| Numéro d'identification | Dossier | Date de l'avis | Numéro de l'avis | Date de clôture de l'exercice |
|-------------------------|---------|-----------------|------------------|-------------------------------|
| 1208815713 | IC0001 | 16 juillet 2024 | 1108 | 31 octobre 2023 |

Nous pouvons modifier une cotisation à la suite d'une nouvelle étude du dossier de la société. Nous vous enverrons alors un nouvel avis de cotisation, pour l'année d'imposition visée, dans les trois ans qui suivent la plus tardive des dates suivantes :

- la date d'envoi de l'avis de première cotisation ou la date d'envoi de la notification indiquant que la société n'a aucun impôt à payer;
- la date à laquelle vous avez produit la déclaration de revenus de la société.

Ce délai peut varier dans certaines situations. Vous devez conserver les pièces justificatives de la société afin de pouvoir les produire sur demande.

Modes de paiement

Vous pouvez payer le solde dû par Internet, à l'aide du service de paiement en ligne de l'institution financière de la société, si elle offre un tel service. Pour ce faire, vous devez sélectionner la facture « Revenu Québec - Code de paiement » dans le service en ligne de l'institution financière et inscrire le code de paiement qui figure au bas de la première page de cet avis. Pour connaître les autres modes de paiement, vous pouvez consulter notre site Internet à revenuquebec.ca.

Intérêt

Des intérêts s'ajoutent à tout solde impayé. Ils sont calculés au taux prévu par la loi et capitalisés quotidiennement.

Frais

Tout chèque ou autre effet de commerce refusé par une institution financière en raison d'une provision insuffisante du compte sur lequel il est tiré entraîne des frais. Ces frais s'ajoutent au solde dû et portent intérêt à compter de la date du refus de l'institution financière. Si le défaut de paiement persiste et que nous devons transférer un dossier à notre secteur du recouvrement, des frais de prise en charge s'ajoutent au solde dû à la première intervention faite par ce secteur. Enfin, nous exigeons des frais de recouvrement si nous devons exercer un recours judiciaire ou prendre des mesures de recouvrement prévues par la loi pour qu'un solde dû soit acquitté.

Recours possibles

Si vous représentez la société et que vous jugez inexacts les montants qui figurent sur l'avis de cotisation, communiquez avec nous en prenant soin de nous fournir tous les détails nécessaires à la résolution du problème. S'il s'avère impossible de trouver une solution, vous pouvez faire opposition. Dans ce cas, remplissez le formulaire Avis d'opposition (MR-93.1.1) ou envoyez au directeur des oppositions une lettre dans laquelle vous exposez les motifs de votre opposition et tous les faits pertinents. Afin que nous puissions facilement communiquer avec vous, veuillez inscrire le numéro et la date de l'avis de cotisation contesté ainsi que les numéros d'identification et de dossier de la société, son adresse et ses numéros de téléphone.

Transmettez votre avis d'opposition à l'un de nos bureaux dans les 90 jours suivant la date d'envoi de l'avis de cotisation contesté.

Pour ce qui est des grandes sociétés, une mesure de recouvrement prévue par une loi fiscale peut être appliquée pour nous permettre de percevoir 50% du montant en litige. Notez que les intérêts sur le solde impayé continueront à s'accumuler.

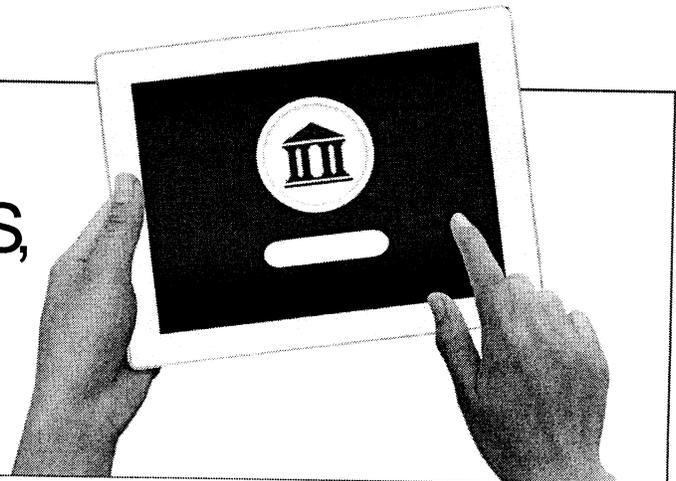
Vous ne pouvez pas faire opposition à un avis de cotisation qui résulte d'une décision rendue à la suite du traitement d'un avis d'opposition.

Transmission de renseignements

Dans le cadre de l'application des lois fiscales, nous pouvons comparer les renseignements dont nous disposons avec ceux qui proviennent de ministères, d'organismes publics ou de municipalités. Nous pouvons également, à certaines conditions, les transmettre à certains ministères et organismes gouvernementaux.

**GRÂCE AU CODE DE
PAIEMENT CI - DESSOUS,
PAYEZ CE SOLDE FACILEMENT!**

PK012 08815 71000 10355



| | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------------|--|
| Numéro d'identification 1208815713 | Dossier IC0001 | Date de l'avis : 2024-07-16 | Numéro de l'avis : 1108 | Date de clôture de l'exercice 31 octobre 2023 |
|---------------------------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------------|--|